

Président : Jean-Daniel Savoy Rte du Bugnon 35 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 305 61 40	ASSOCIATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT DE FRIBOURG	Secrétaire : Patricia Privet Rue Victor-Tissot 22 1630 Bulle Tél. 026 305 22 42
--	--	---

Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2010

Date, lieu : vendredi 7 mai 2010 à 17h30, à l'Auberge de la Gare, Grolley
Président : Jean-Daniel Savoy
Secrétaire : Patricia Privet

Le Président de l'association, Jean-Daniel Savoy ouvre l'assemblée générale en saluant les membres présents.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été régulièrement convoquée puisque chaque membre a reçu une convocation personnelle.

Le Président donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées.

Aucune remarque n'étant faite quant à l'ordre du jour, le Président propose de passer au premier point du tractanda.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2009

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2009 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

RAPPORT DU PRESIDENT

La composition de notre comité a été la suivante durant l'année écoulée : votre serviteur, Président, Pierre-Alain Mottas, vice-président, Patricia Privet, secrétaire, Mathieu Chappuis, trésorier, René Schaller et Roland Baechler membres.

A ce jour, notre association comprend 352 membres, dont 107 retraités, ce qui représente une diminution par rapport à l'an dernier de 29 membres, après 58 membres en 2008.

Nous regrettons cette diminution, érosion que malheureusement nous constatons année après année et également dans d'autres associations de défense des intérêts du personnel de l'Etat. Si l'introduction en 2007 de la contribution de soutien en faveur de la FEDE de 2 francs par mois constitue peut-être une partie de l'explication, je pense que la principale raison réside dans l'individualisme qui "sévit" aujourd'hui dans notre société. Aujourd'hui, beaucoup de collaborateurs/trices de l'Etat ne se rendent pas compte de l'importance d'avoir un partenaire qui les défend vis-à-vis de l'employeur. Imaginez un seul instant la disparition de la FEDE et les employé(e)s laissé(e)s ainsi à leur propre sort face au Conseil d'Etat, qui pourrait prendre sans difficulté des décisions n'allant pas nécessairement dans le sens des intérêts de son personnel.

Activités de la FEDE

La FEDE a eu une activité très soutenue en 2009, puisque son bureau ainsi que son comité se sont réunis à 9 reprises. La présence de votre serviteur au bureau de la FEDE permet de réaliser une jonction judicieuse et nécessaire entre notre association et l'organe faïtier des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg.

L'activité de la FEDE en 2009 a été intense certes comme je viens de le dire, mais aussi couronnée de succès. En effet, les avantages obtenus pour les employés de la fonction publique ont été nombreux et particulièrement importants.

1) Salaires 2010

Les négociations avec le Conseil d'Etat ont débouché sur les résultats suivants :

- **augmentation réelle des salaires de 0,5 %** (après une augmentation réelle de 0,3 % en 2007, 0,2 % en 2008 et 0,5 % également en 2009), notamment en raison de la bonne santé actuelle des finances du canton et malgré le fait que l'indice de l'évolution des prix à la consommation de novembre était à 0 %.

Il n'est pas inutile de préciser ici que cette revalorisation n'a à quelque part rien d'un cadeau, mais correspond à un droit du personnel qui est ancré dans la loi, soit que les salaires soient adaptés lorsque la conjoncture est bonne et que les finances de l'Etat saines.

Par ce geste, le Conseil d'Etat entend ainsi remercier le personnel pour la qualité de son travail et son engagement tout au long de l'année. L'Administration cantonale conserve ainsi toute son attractivité et un tel geste contribue à maintenir la motivation du personnel. La reconnaissance du travail accompli par l'employeur constitue en effet un facteur déterminant de la satisfaction des collaborateurs et collaboratrices.

- De plus, les autres **mécanismes salariaux ont été appliqués dans leur intégralité** (augmentations annuelles de paliers) et les maxima des échelles de traitement ont été augmentés de 300 francs, en raison de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire. Pour information, cette intégration prendra fin en 2011.

Au total, l'augmentation salariale moyenne s'est située aux alentours de 1,5 %, alors que bon nombre d'administrations publiques ont décidé de ne pas octroyer d'augmentation à leur personnel.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil d'Etat a décidé de baisser une nouvelle fois les impôts, ce dont bénéficieront aussi ses employés.

2) Contribution de soutien

Le personnel suit toujours très bien la proposition de versement de 2 francs par mois, pour le financement de la FEDE. En effet, près de 90 % des employé(e)s ont accepté ce prélèvement sur leur salaire.

L'adage bien connu : "L'union fait la force" s'applique pleinement en la circonstance. En effet, le grand nombre de personnes qui ont accepté ce prélèvement a permis d'en limiter son montant, à une somme particulièrement modeste.

La FEDE vous remercie encore une fois très sincèrement de la confiance que vous lui avez témoignée et se sent ainsi encore plus renforcée et motivée pour la défense de vos intérêts.

3) Revendication d'une semaine supplémentaire de vacances pour tous (rappel)

Les deux derniers jours manquants pour arriver à la 5^{ème} semaine de vacances complète seront octroyés en 2011.

4) Caisse de prévoyance

Après l'année 2008 qui a été à juste titre qualifiée "d'annus horribilis", pour les marchés financiers, les caisses de pension se sont reprises en 2009. Pour la nôtre, la performance s'est élevée à **7.79 %** pour un excédent de recettes de 40 millions de francs. Rappelons qu'en 2008, la performance avait été négative de 7,86 %, avec un excédent de dépenses de 220 millions de francs environ.

De ce fait, le degré de couverture de la Caisse a augmenté de 78,4 % à 81,1 %.

Au début de cette année, le comité de la Caisse, composé je le rappelle de manière paritaire, a décidé de revaloriser la somme des salaires assurés de **2,50 %** au 1.1.2010, revalorisation qui profite directement à tous les assurés actifs. Il n'est pas inutile de rappeler que cette revalorisation s'était déjà élevée à 2 % au 1.1.2009, 4 % au 1.1.2008, 3 % au 1.1.2007 et à 4 % au 1.1.2006, soit un total de **15,50 %** pour ces 5 dernières années.

Rappelons que cette revalorisation constitue dans le système de notre caisse un élément particulièrement important, puisque le taux de rente de 1,6 % se calcule précisément sur la somme **revalorisée** des salaires assurés. Elle correspond en quelque sorte au principe de la primauté des prestations dans le système mixte de notre Caisse.

Prise de la retraite anticipée

Rappelons que l'ordonnance relative à l'encouragement à la prise de la retraite anticipée pour le personnel de l'Etat, arrivée à échéance à fin 2008, a été prorogée au 31 décembre 2010. Celle-ci fixe les modalités permettant la prise d'une retraite anticipée dès 60 ans pour le personnel de l'Etat, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance.

Celle-ci risque d'être retardée, la législation fédérale étant elle aussi en révision et ne devrait pas être opérationnelle avant le 1^{er} janvier 2012. Le Conseil d'Etat s'est toutefois engagé moralement à maintenir les conditions actuelles d'accès à une retraite anticipée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

5) Autres revendications (indemnités)

Compensation du travail de nuit

Le travail de nuit est depuis le 1^{er} janvier de cette année mieux indemnisé, soit par une compensation en temps de 10 %, pour les heures effectuées entre 23 heures et 6 heures du matin, en plus des indemnités déjà existantes (5 fr. 80 pour les heures accomplies la nuit et 3 francs pour celles effectuées le week-end et les jours fériés). Ainsi, 10 heures de travail donnent droit à une compensation de 11 heures.

Dès le 1^{er} janvier 2013, cette compensation de 10 % sera également accordée pour les heures effectuées entre 20 et 23 heures. A la même date, le personnel de plus de 50 ans verra augmenter ce temps de récupération à 15 %.

C'est un pas dans la bonne direction, même si la FEDE en attendait plus (20 %), car les effets nocifs du travail de nuit sur la santé du personnel ne sont plus à démontrer (troubles du sommeil, problèmes cardiaques, consommation exagérée de substances médicamenteuses dangereuses, etc.).

Service de garde et de piquet

La FEDE a demandé que le temps de garde compte désormais comme temps de travail, soit une compensation en temps d'une heure pour une heure (actuellement 1 heure de compensation pour 2 heures de garde), mais renonce au paiement de l'indemnité financière, ceci dans le but de différencier ce service du temps de travail normal.

Pour le service de piquet, la FEDE demande une compensation de 5 francs par heure, en lieu et place de l'indemnité forfaitaire de 15 francs pour 12 heures de service de piquet.

Indemnité véhicule

Ainsi que vous le savez peut-être, le Conseil d'Etat a revu à la hausse l'indemnité véhicule au 1^{er} juillet 2008 déjà, soit 70 cts pour les 2'000 premiers kilomètres. Au-delà de 2'000 km, le tarif est dégressif selon les tables. La FEDE demande encore un réexamen de certains critères de calcul (comme le montant du coût d'acquisition du véhicule par exemple) qui de son avis, ne sont actuellement pas suffisamment pris en considération.

ADMISSIONS, DEMISSIONS ET DECES

Après notre assemblée générale du 24 avril 2009, les changements suivants sont intervenus :

Admissions

3 nouvelles adhésions ont été enregistrées : Messieurs Grégoire Tarrès, Hugo Cotting et Laurent Aubry

Démissions

Elles sont au nombre de 25 (15 retraites, 3 départs de l'Etat, 2 ont rejoints d'autres Associations de l'Etat et 5 sans raison).

Décès

6 membres sont décédés : Mesdames Denise Wiest, Simone Roulin et Messieurs Pascal Tercier, Louis Rey, René Gottrau, Adrian Kisenga.

COMPTES 2009 DE L'ASSOCIATION

Un exemplaire des comptes 2009 a été remis aux membres présents. Mathieu Chappuis, trésorier, les commente. L'exercice 2009 boucle avec un bénéfice de 4'345 fr. 60. Le capital de l'association s'élevait au 31 décembre 2009 à 170'901 fr. 55.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les comptes 2009 ont été vérifiés par Messieurs Christian Brügger et Marcel Chambettaz. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

FIXATION DE LA COTISATION 2010

Le Comité propose à l'assemblée générale de ne pas modifier le montant de la cotisation 2010. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Monsieur Mathieu Chappuis, trésorier, propose de fixer le montant des cotisations 2010 et 2011, déjà au cours de cette assemblée, afin d'économiser les frais de port. En effet, en cas d'acceptation, l'envoi de la cotisation 2011 pourra se faire en même temps que l'invitation à l'assemblée générale, ce qui économisera des frais de port.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour 2010 et 2011, la cotisation est, par conséquent, fixée à 40 francs pour un membre actif et 30 francs pour un membre retraité.

BUDGET 2010 DE L'ASSOCIATION

Mathieu Chappuis, trésorier, commente en détail le budget 2010 qui se présente avec un bénéfice de 2'200 francs. Il est accepté à l'unanimité.

DIVERS

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée et passe ensuite la parole à Monsieur Bernard Fragnière, Président de la FEDE. Il présente et commente les différents sujets sur lesquels la FEDE travaille actuellement. Par la suite, Monsieur Claude Schafer, Administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat présente un exposé sur la nouvelle loi de la Caisse de prévoyance.

Au terme de cet exposé, les membres présents sont invités à partager un verre de l'amitié et prendre part, par la suite, au souper spectacle.

Fin de la séance à 19h15

Au nom du comité

Le Président : Jean-Daniel Savoy

La Secrétaire : Patricia Privet

Fribourg, le 10 mai 2010